

Affaires Juridiques
MLT

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL 2025 et du Conseil départemental du Val d'Oise – Création d'une école provisoire

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2122-22,

Vu l'article 1 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour des opérations réalisées sur le territoire départemental,

Vu la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant le projet de la ville de Sannois de créer une école provisoire en vue de transférer les effectifs des écoles en cours de rénovation,

Considérant les aides pouvant être apportées par l'Etat aux communes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025,

Considérant que dans le cadre des aides pouvant être apportées par le Département aux communes, une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes,

Considérant que le projet de la ville de Sannois s'inscrit dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement départemental au titre de la fiche « acquisition de structures modulaires » du Conseil Départemental du Val d'Oise, sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention la plus élevée possible pour cette opération.

DECIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Val d'Oise afin de créer une école provisoire dont le plan de financement est le suivant :

Suite de la Décision du Maire n°2024/145

DESCRIPTION	MONTANT H.T	RECETTES		Reste à charge Ville H.T (20 %)
		Conseil Départemental du Val d'Oise	DSIL (73.8 %)	
Travaux sous-total 1	2 626 639.00 €			
Gros œuvre	243 864.00 €			
Charpente métallique	195 171.00 €			
Installation de chantier	35 000.00 €			
Modules	1 947 807.00 €	180 000.00 €	2 138 056.11 €	579 038.89 €
Serrurerie métallerie	117 015.00 €			
Travaux sur le pavillon existant	87 782.00 €			
Aménagements extérieurs sous-total 2	270 456.00 €			
VRD / espaces verts	270 456.00 €			
TOTAL 1 + 2	2 897 095.00 €			

Article 2 : De préciser que le montant restant à la charge de la commune de Sannois, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20 % du montant total des travaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNNOIS, le 20 novembre 2024

Bernard JAMET



[Signature]
Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



[Signature]
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Paris

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R. du 27 novembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024 M. DC 2024 - M. A.

Publiée le 27 novembre 2024